

DECLARATION LIMINAIRE FO DGFIP **CHS-CT du Finistère du 26 mars 2012**

Encore une fois **FO DGFIP** tient à rappeler que les politiques successives de restructurations des services et de suppressions d'emplois ont considérablement dégradé la qualité des missions de service public et les conditions de travail des agents avec des conséquences néfastes pour leur santé.

Les rapports des Médecins de Prévention, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail, des assistants de service social, des Ergonomes, l'ont bien mis en évidence. Le mal être, la souffrance exprimés par les agents ont un lien avec le travail et il faut appréhender ces questions dans leur dimension collective et non plus seulement individuelle.

Pour **FO DGFIP** le temps des constats a été largement utilisé, la situation actuelle exige des véritables moyens de prévention et d'action. Cette situation exige également que les Ministres prennent leurs responsabilités.

La Ministre PECRESSE, le 3 octobre 2011, lors du CTPM consacré aux conditions de travail, s'est déclarée particulièrement attachée à la Santé au Travail et aux acteurs de Prévention. Et tout cela dans le cadre du respect du dialogue social. Mais, les paroles s'envolent, les promesses également : les Ministres ont, depuis, fait d'autres choix, pris d'autres décisions :

- Ils ont choisi **de poursuivre les suppressions de postes** : moins 3115 en 2012. Depuis plus de 10 ans près de 24 000 emplois ont été supprimés, soit 15% des effectifs ! Et aucun bilan n'est venu démontrer l'efficacité des réformes engagées depuis 5 ans !!
- Ils ont choisi **d'amputer les crédits 2012 des CHSCT** de 6% (réserve parlementaire) et de nous imposer, c'est inédit et inadmissible, une nouvelle réduction de 20% au titre de la « réserve républicaine ». Ainsi, dans le département, les crédits aujourd'hui disponibles sont de 130 880 €. Rien ne dit que nous récupérerons cette réserve dite républicaine..

Face à cette situation, FO DGFIP considère plus que jamais, que les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail. C'est pourquoi nous exigeons, au-delà des discours ministériels, l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois et que soient prises des décisions concrètes d'actions, portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement, la qualité du travail, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de prévention.

C'est dans ce contexte que se tient le CHS-CT prévu aujourd'hui, dont l'ordre du jour resserré sur une seule session, ne préfigure pas un dialogue social de qualité, au regard des enjeux que représentent la santé et la sécurité des agents au travail.

Comment, Madame la Présidente, pouvez vous prétendre instaurer un dialogue social de qualité, en cumulant autant de sujets cruciaux dans un temps prévisible de réunion aussi restreint ?

Les différents points à l'ordre du jour appellent de notre part les observations suivantes :

En premier lieu, nous considérons comme regrettable, le fait que les représentants des personnels du Finistère n'aient pas reçu de formations préalables à la mise en place des CHS-CT de proximité, formations qui ont été dispensée à l'ensemble des autres membres du CHS, représentants de l'Administration.

S'agissant du plan pluriannuel de prévention, les moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs affichés sont très largement insuffisants. A cet égard, le dispositif de formation en matière de prévention des RPS et TMS révèle un manque d'ambition de la part de l'administration.

Rappelons que ce plan ministériel n'a été signé que par M. LAMIOT, Secrétaire Général, laissant les ministères économiques et financier face à leur responsabilité en la matière.

Concernant le DUERP, nous rappelons notre attachement à cette démarche. Elle a été initiée grâce à l'engagement et à la détermination sans faille des OS et notamment de **Force Ouvrière**.

Néanmoins, sa mise en œuvre appellent quelques remarques. Nous constatons malheureusement que la démarche participative des agents sous-tendue par le DUERP est insuffisamment développée.

Les moyens mis à disposition de l'assistant de prévention chargé de sa mise à jour sont également insuffisants pour qu'il réalise ses missions dans de bonnes conditions . Le Plan annuel de prévention manque là encore d'ambition.

Les propositions de dépenses pour 2012, et les discussions préparatoires qui ont eu lieu au début de l'année, nous obligent à rappeler les principes en matière d'engagement des crédits du CHS et notre attachement au respect de ceux-ci.

Les actions courantes de prévention des risques (rénovation, entretien des bâtiments, sécurité incendie, sécurité électrique, audits...) **sont financées par la Direction**. Le dispositif de santé et sécurité au travail se caractérise par la déconcentration auprès des présidents de chaque CHS, de crédits spécifiques, **destinés à accompagner et impulser l'action propre des Directions**.

Les critères d'utilisation de ces crédits, sont **l'urgence, l'exemplarité, la complémentarité et la mise en œuvre des priorités définie par le CHSM** et détaillé dans la note d'orientation et dans le plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail pluriannuel 2012-2014. **Cette dotation d'impulsion n'est donc pas destinée à financer les dépenses courantes des directions !**

A titre de précision, dans notre esprit, le CHS-CT n'a pas vocation à intervenir dans les situations où l'urgence résulte du manquement d'une direction à son obligation de garantir des conditions de travail décentes à ses agents.

Sur le budget 2012, comment envisager son étude sans connaître l'exécution du budget 2011, demande pourtant formulée par **FO DGFIP** et préalablement à la restitution de l'étude ergonomique qui est susceptible de modifier les dépenses proposées au budget. Passant outre les conclusions des groupes de travail, vous avez délibérément, Mme la Présidente, décidé d'inscrire au budget, des dépenses qui ne relèvent pas des crédits du CHS-CT. Tout cela pour compenser la faiblesse de la DGF du département, reconnaissant ainsi l'incapacité de l'administration à assurer ses missions dans un cadre budgétaire suffisant.

Madame la présidente, nous n'hésiterons pas à vous rappeler votre responsabilité et l'obligation de résultats qui vous incombe en tant qu'employeur pour protéger la santé des agents. Il ne s'agit pas seulement d'assurer l'intégrité physique des agents mais de garantir un environnement professionnel favorable à leur bien-être physique, psychique et social au travers de l'amélioration des conditions de travail, enjeu essentiel de la politique des ressources humaines et du dialogue social.

FO DGFIP mettra tout en œuvre pour que les droits des agents en matière de Santé Sécurité au Travail soient préservés et améliorés dans le cadre d'une politique ministérielle et d'un réseau ministériel lui-même consolidé et renforcé.